

Sécurisation du carrefour de l'avenue de la Gare

La nécessité d'un aménagement

Le carrefour situé sur l'avenue de la Gare, à hauteur du passage à niveau, présentait plusieurs inconvénients, sources de dangerosité :

- Mauvaise situation de l'îlot, obligeant les voitures à avancer de manière excessive,
- Voie rectiligne dans le sens descendant, favorisant des vitesses excessives,
- Grande largeur de l'avenue Jean Jaurès, créant un danger pour les piétons qui traversent,
- Vitesse excessive des véhicules remontant l'avenue Jean Jaurès.

Ce carrefour est en outre très fréquenté par les piétons, notamment par les élèves de l'école du Bois des Chères, de l'école Mallinjoud et de l'école Vaulet.

Aménagements pour réduire la vitesse des véhicules

- Diminution de la largeur de l'avenue Jean Jaurès,
- Traversée du carrefour rendue sinueuse pour les véhicules,
- Installation de « coussins berlinois », alliant efficacité et faible nuisance sonore.



Aménagement pour sécuriser les traversées des chaussées

- Création d'un îlot au milieu de la chaussée de l'avenue Jean Jaurès afin que la traversée puisse s'effectuer en deux fois, avec arrêt sur une zone protégée.



Réalisation : août –septembre 2008

Coût : 25 000 €